

XXVII<sup>ème</sup> Congrès International de la Population

**Busan, Corée, 26 au 31 août 2013**

**Thème 5 : Mariages et formation des unions,  
familles et ménages**

*Titre de la communication : Formalisation de l'union au Cameroun : vers une quête du  
trésor conjugal ?*

**Auteurs :**

- *Hélène KAMDEM KAMGNO, Démographe, Enseignante-chercheur à l'IFORD*

Adresse postale : B.P. 1556 Yaoundé, Cameroun

Fax : (237) 222 67 93

Tél : (237) 99 99 38 53/22 00 48 11/22 23 29 47

Mail : [hekamgno@yahoo.fr](mailto:hekamgno@yahoo.fr)

- *Carole Eulalie MVONDO MENGUE*

Tél : (237) 99 26 42 66

Mail : [carolemvondo@hotmail.fr](mailto:carolemvondo@hotmail.fr)

## RÉSUMÉ DETAILLÉ

« *Viens on reste* », « *Aide-moi à vivre* », ces expressions parlantes désignent l'union libre ou union consensuelle ou encore concubinage au Cameroun. Les femmes représentent 50,6% de la population camerounaise (RGPH 2005), mais elles sont à la traîne dans presque tous les domaines par rapport aux hommes. L'indice de parité de genre en matière de scolarisation est estimé à 0,9 en 2004 (EDSC). D'après les résultats de l'Enquête Camerounaise auprès des Ménages réalisée en 2007, la proportion des femmes actives occupées dans le secteur informel est de 95,9%. Au niveau de la vie publique et politique du pays, la proportion de femmes dans les institutions publiques est loin de 30%. Du côté de la justice, aucun aménagement n'a été prévu dans la loi camerounaise, pour protéger les concubins. Pire, cette union libre est susceptible de se retourner contre eux. Le Cameroun est en réalité un pays où cohabitent plusieurs ethnies. On retrouve des sociétés traditionnelles et permissives. Les sociétés où les rapports sexuels avant le mariage sont réprimés, le mariage précoce légalisé. Il est difficile de se marier au Cameroun sans passer par la dot, ce rite autrefois symbolique, est devenu au fil du temps, un moyen pour la belle famille, d'en prendre le plus possible à l'homme qui souhaite épouser leur fille. Une étude sur le sujet réalisée en juin 2005 montre que, le montant de la dot est fixé à la tête de la fille en fonction du niveau et du lieu d'études de la jeune fille, elle est également évoquée comme obstacle à la formalisation de l'union (CERDHESS, 2005). D'après le graphique ci-dessus, la proportion de femmes en union libre est plus élevée chez celles qui sont âgées de 15-24 ans, elle se stabilise autour de 59% tandis que cette proportion est passé de 37,07 % en 1991 à 40,1 % en 2004 chez les 25-34 ans.

**Graphique** : Evolution de la population féminine en union libre par groupe d'âges de 1991 à 2004.



*Source : EDS, 1991 ; EDS 1998 ; EDS 2004*

Pour aider «compagnons» et «compagnes» à sortir de cette situation, l'Etat camerounais a institué à travers le Ministère de la Promotion de la femme et de la famille les mariages collectifs. Dans le cadre de l'engagement du Cameroun pour l'atteinte de la vision 2035, vision qui systématise les aspirations et ambitions exprimées par les différents acteurs et se résume en plusieurs points parmi lesquels, une femme au rôle social renforcé et économiquement autonome et une famille stable et harmonieuse ; il est primordial, d'identifier tous les facteurs susceptibles d'empêcher l'épanouissement de la femme et de la famille. Cet article s'interroge sur le rôle des inégalités de genre dans la non formalisation de l'union au Cameroun. En d'autres termes, **quel est l'effet du statut socio économique des conjoints sur la non formalisation de l'union ?**

La littérature portant sur la nuptialité dans les pays en développement est rare. Les démographes ne portent qu'un intérêt limité à l'étude du mariage. Thiriart (1999) montre bien la difficulté à définir les unions consensuelles et à les distinguer des rapports préconjugaux, elles sont définies par le fait d'avoir des relations sexuelles hors mariage présentant un certain caractère de durée et de stabilité. Dans le cadre de cette étude, sera considérée en union libre, une femme qui vit avec un homme comme mari et femme, alors qu'ils ne sont liés par aucun engagement. Les conséquences du concubinage se rencontrent à divers niveaux, au niveau des personnes, comme l'absence d'obligation de fidélité, de secours et d'assistance, l'absence de procédure de séparation, aucun droit successoral en cas de décès du partenaire. Au niveau des biens, chaque concubin reste propriétaire de ses biens et de ses revenus.

Les théories proposées pour expliquer les unions libres se classent dans deux courants principaux. Le premier est propre aux économistes néo-classiques, il envisage que le

concubinage et la montée du célibat sont expliqués par le faible rendement du mariage. Le second, plus récent, appréhende le concubinage comme une solution adoptée par les partenaires pour retarder le mariage et non pour le « désinstitutionnaliser » pour des raisons économiques. De manière succincte, pour les économistes comme Becker (1981), le développement de la cohabitation et le retard de la nuptialité reflètent le recul des bénéfices attendus du mariage. Ceci tient à l'indépendance économique accrue des femmes, conséquence d'une meilleure formation et de meilleurs salaires. La théorie de Becker fait des femmes instruites le groupe pionnier dans l'adoption des nouveaux comportements démographiques. Pour Easterlin (1990), la cohabitation juvénile résulterait du maintien de désirs de consommation élevés voire croissants, alors que la situation économique des nouvelles générations de jeunes hommes sur le marché du travail est peu favorable ; dans ces conditions, la contribution des femmes aux revenus du ménage est bienvenue. Pour les sociologues par contre, les femmes ont accru leurs exigences minimales à l'égard de leur futur conjoint ; le concubinage ou l'allongement de la phase pré maritale résulte d'une recherche plus attentive ou de l'introduction d'une période d'essai où les partenaires testent la compatibilité de leurs fonctions d'utilité. Pour Thiriart (1999), les raisons profondes de la présence d'unions consensuelles ont un lien étroit avec les réalités économiques, sociales, et culturelles des pays. Les études empiriques sur le phénomène ont montré que l'union libre au Rwanda est favorisée par la pauvreté, le consentement mutuel, la grossesse, la survie, le célibat prolongé, l'absence d'accord parental, le mariage forcé, les procédures administratives, l'obligation par les parents, la religion (HAGURUKA, 2003).

Le cadre théorique retenu repose sur l'hypothèse que les jeunes partenaires vivent en union libre à cause d'une part, des faibles rendements qu'ils retirent du mariage, et d'autre part, à cause de la tolérance de la société. Notre objectif est de montrer l'influence du statut socio-économique des conjoints sur la non formalisation de l'union au Cameroun. Notre article a deux hypothèses :

*Les partenaires qui tirent de faibles rendements de l'union préfèrent rester en union consensuelle.* Les femmes les plus touchées par la non formalisation de l'union sont celles qui sont dans des couples mal appareillés.

*Les sociétés dont les mœurs sont permissives et les coûts liés à la dot élevés encouragent les femmes à contracter l'union non formelle.* Les femmes de l'ethnie Bantou sont plus enclines à contracter les unions formelles que les autres.

Les données utilisées dans cette étude sont celles des Enquêtes Démographiques et de Santé réalisées au Cameroun en 1992, 1998 et 2004. Notre population cible est constituée des

femmes qui cohabitent avec leur partenaire ou époux au moment de l'enquête. Pour parvenir, à la vérification de nos hypothèses, deux types d'analyse sont utilisés, l'analyse descriptive et l'analyse explicative. L'analyse descriptive bivariée permet d'examiner les associations entre chaque variable explicative et la variable dépendante, à l'aide des statistiques du Khi-deux. Etant donné la nature dichotomique de la variable dépendante (union formelle (0), union non formelle (1)), le modèle de régression logistique est celui retenu pour rechercher l'effet du statut socioéconomique des conjoints sur la non formalisation de l'union en présence des autres variables explicatives. Cette technique permet d'apporter des précisions supplémentaires sur la contribution de chacune des modalités des variables retenues à l'accroissement ou à la diminution du risque pour une femme d'être en union non formelle, toutes choses étant égales par ailleurs.